

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2013**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mardi 16 juillet 2013 à compter de 19:00 heures par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque ainsi que madame et messieurs les Conseillers, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont absents, madame et monsieur les Conseillers, Martine Lizotte et Alexandre Saint-Jacques.

Est également présente, madame l'ajointe à la direction générale, Joscelyne Charbonneau pour agir comme secrétaire à la présente séance. Monsieur l'inspecteur municipal, Marc Béland, est absent pour cause de maladie.

• **Constat de l'avis de convocation et du quorum**

L'avis de convocation et le quorum étant constatés, le Maire déclare la séance ouverte à 19 :00 heures pour y traiter les seuls sujets suivants:

**ORDRE DU JOUR**

**1. Constat de l'avis de convocation et du quorum**

1.1 Madame Joscelyne Charbonneau, adjointe à la direction générale, agit comme secrétaire à la présente séance en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vacances estivales

**2. Suite à donner concernant le registre des PHV du 15 juillet 2013 à l'égard du règlement n° 2014-03**

2.1 Dépôt du certificat

2.2 Date d'un scrutin référendaire s'il y a lieu

**3. Période de questions** portant sur les seuls sujets du présent ordre du jour

**4. Levée de la séance**

\* \* \* \* \*

• **Suite à donner concernant le registre des PHV du 15 juillet 2013 à l'égard du règlement n° 2014-03**

• **Dépôt du certificat**

Est déposé le certificat attestant des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (PHV) à l'égard du règlement n° 2014-03 décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire des rues Marie-Rose et Mauger et décrétant un emprunt de 663 700 \$ taxes applicables incluses pour en payer les coûts :

*Le nombre de personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à l'égard du règlement n° 2014-03 décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire des rues Marie-Rose et Mauger et décrétant un emprunt de 663 700 \$ taxes applicables incluses pour en payer les coûts adopté par résolution n° 2013-07-241 par le Conseil municipal le 9 juillet 2013 en séance extraordinaire est de 1422.*

*Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour demander que ce règlement soit soumis à la tenue d'un scrutin référendaire est de 153.*

*Les personnes habiles à voter qui se sont enregistrées le lundi 15 juillet 2013 sont au nombre de 131.*

\* \* \* \* \*

• **Scrutin référendaire non nécessaire à l'égard du règlement n° 2014-03**

Suite aux résultats du registre tenu le 15 juillet 2013, ledit règlement n° 2014-03 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter (PHV), un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

\* \* \* \* \*

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2013**

• **Période de questions**

Le Maire et le Conseil procèdent à la période de questions, laquelle période débute à 19h05 et porte sur les seuls sujets à l'ordre du jour. Deux personnes du public sont présentes.

\* \* \* \* \*

• **Levée de la séance**

**RÉSOLUTION 2013-07-244**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyée par madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 19h16.

**Adoptée à l'unanimité**

**Certificat de crédits suffisants**

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance, avec ou sans transferts budgétaires et/ou affectations et/ou règlement d'emprunt.

---

**Martin Lévesque,  
Maire**

---

**Joselyne Charbonneau,  
Adjointe à la direction générale**

---

**Élise Guertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière**